

# Fiche de Données de Sécurité GLACIS BLANC

## 1. Identification

<b>Nom du produit</b>	GLACIS BLANC		
<b>Code du produit</b>	GL1200		
<b>Autres moyens d'identification</b>	WHITE GLAZE.		
<b>Usage recommandé et restriction d'utilisation</b>	PEINTURE.		
<b>Fabricant</b>	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2300 Holloway Drive El Reno, OK 73036 USA  Tél. 1-800-262-5710 Télec. 1-405-262-9310 <a href="http://www.gemini-coatings.com">www.gemini-coatings.com</a>		
<b>Numéro de téléphone en cas d'urgence</b>	INFOTRAC 800-535-5053 En dehors des É-U, appelez à frais virés: 1-352-323-3500 (Français & Anglais) 24 heures  Réponse sur les matières dangereuses (HAZMAT) et aide sur la fiche signalétique: EMI 800-510-8510		

## 2. Identification des dangers

<b>Résumé</b>	<p><b>DANGER! LIQUIDE INFLAMMABLE! TOXIQUE!</b> Irritant pour la peau, les yeux et les voies respiratoires. Nocif par inhalation, si absorbé par la peau et par ingestion. Peut causer une dépression du système nerveux central. Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des animaux. Contient des substances qui peuvent provoquer le cancer d'après des données sur les animaux. Effet tératogène chez l'animal. Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche de données de sécurité (FDS). Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Après usage, se laver les mains avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.</p>
---------------	---

### SIMDUT 2015/OSHA HCS 2012/SGH



Liquides inflammables (Catégorie 2)  
 Toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 4)  
 Irritation cutanée (Catégorie 2)  
 Irritation oculaire (Catégorie 2A)  
 Cancérogénicité (Catégories 2)  
 Toxicité pour la reproduction (Catégories 2)  
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique (Catégorie 1)  
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique, Effets narcotiques (Catégorie 3)  
 Danger par aspiration (Catégorie 1)

### DANGER

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables

H370 : Risque avéré d'effets graves pour les organes

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H302 : Nocif en cas d'ingestion  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux  
H315 : Provoque une irritation cutanée  
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges  
H351 : Susceptible de provoquer le cancer  
H361D : Susceptible de nuire au fœtus  
P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.  
P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.  
P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
P260 : Ne pas respirer les vapeurs, les brouillards et les aérosols.  
P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P281 : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.  
P301+P310+P331 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un médecin ou un CENTRE ANTIPOISON. NE PAS faire vomir.  
P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau et du savon ou se doucher si nécessaire.  
P332+P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P370+P378 : En cas d'incendie : utiliser de la mousse chimique, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.  
P403+P235+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.  
P501 : Éliminer le contenu et le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### 3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Solvant Stoddard	8052-41-3	15 - 40 %
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	10 - 30 %
Talc	14807-96-6	10 - 30 %
Dioxyde de titane	13463-67-7	10 - 30 %
Solvant naphta (pétrole), fraction des aromatiques lourds (C9-C16)	64742-94-5	3 - 7 %
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6	1 - 5 %
Éthylène glycol	107-21-1	1 - 5 %
Huile de lin	8001-26-1	1 - 5 %
Méthanol	67-56-1	0.5 - 1.5 %
Naphtalène	91-20-3	0.1 - 1 %
Xylène	1330-20-7	0.1 - 1 %
Éthylbenzène	100-41-4	0.1 - 1 %

## 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Voie cutanée</b>	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Voie oculaire</b>	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Soulever les paupières pour rincer correctement. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Ingestion</b>	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
<b>Autre</b>	Aucune information disponible.
<b>Symptômes</b>	Aucune information disponible.
<b>Note au médecin</b>	Traiter les symptômes.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	poudres chimiques sèches, dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), mousse anti-alcool, Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.
<b>Dangers spécifiques du produit</b>	NFPA : Liquide inflammable Classe IB. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent voyager jusqu'à une source d'ignition éloignée. Peut être enflammé par la chaleur, une étincelle, une flamme ou de l'électricité statique. Ne pas appliquer sur des surfaces chaudes. Le contact avec des comburants forts peut provoquer un incendie. Lors d'un incendie ou si le contenant est chauffé, une augmentation de pression se produira et le contenant pourrait éclater. Dégage des vapeurs toxiques sous conditions de feu.
<b>Équipements de protection spéciaux</b>	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
<b>Précautions spéciales pour les pompiers</b>	Le jet d'eau risque de propager davantage le feu. Les brouillards d'eau sont préférables si l'eau doit être utilisée. Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Empêcher l'entrée dans les égouts et autres endroits fermés. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
<b>Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage</b>	Retirer les sources d'ignition. Bien aérer l'endroit. Demeurer le dos contre le vent du déversement. Assurez-vous d'avoir un extincteur d'incendie près de vous. Arrêter la fuite si cela est possible de le faire sans risques. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité</b>	Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éteindre toute lumière pilote, flammes, four, radiateur, moteur électrique, équipement de soudure et toutes autres sources d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Mettre les contenants à la terre (ground) ou à la masse lors des transvasements de grande quantité (20 litres et plus). Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Éviter l'inhalation prolongée ou répétée de vapeurs ou des brouillards. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Les conteneurs de ce produit peuvent être dangereux même vides. Comme les contenants vides contiennent des résidus du produit (vapeur, liquide), toutes les précautions de danger mentionnées dans cette fiche doivent être respectées. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
<b>Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles</b>	Le stockage et la manutention doivent respecter le Code des liquides inflammables et combustibles NFPA 30 et le Code national de prévention des incendies-Canada (CNPI). NFPA : Liquide inflammable Classe IB. Conserver dans un contenant bien fermé et proprement étiquetés dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10).
<b>Température de stockage</b>	10 à 25°C (50 à 77°F)

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

<b>Danger immédiat pour la vie ou la santé</b>	Solvant stoddard : 20000 mg/m <sup>3</sup> . Xylènes : 900 ppm. Méthanol : 6000 ppm. Talc : 1000 mg/m <sup>3</sup> . Éthylbenzène : 800 ppm. Naphtalène : 250 ppm. Dioxyde de titane : 5000 mg/m <sup>3</sup> .		
Solvant Stoddard	VECD	580 mg/m <sup>3</sup>	BC
	VEMP (8h)	290 mg/m <sup>3</sup>	BC
		100 ppm	525 mg/m <sup>3</sup> ACGIH , ON, RSST
		100 ppm	572 mg/m <sup>3</sup> AB
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	VEMP (8h)	200 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH , ON
Dioxyde de titane	VEMP (8h) Poussière totale	10 mg/m <sup>3</sup>	AB , ACGIH, BC, ON, RSST
Talc	VEMP (8h) Poussière respirable	2 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH , BC, ON
	Poussière respirable	3 mg/m <sup>3</sup>	RSST (Pr)
1,2,4-Triméthylbenzène	VEMP (8h)	25 ppm	ACGIH , BC, ON
		25 ppm	123 mg/m <sup>3</sup> AB , RSST
Éthylène glycol	Plafond	100 mg/m <sup>3</sup>	ON
	Aérosol	39.4 ppm	100 mg/m <sup>3</sup> ACGIH , BC
		50 ppm	125 mg/m <sup>3</sup> BC
		50 ppm	127 mg/m <sup>3</sup> RSST (RP)
Méthanol	VECD	250 ppm	ACGIH , BC, ON
		250 ppm	328 mg/m <sup>3</sup> AB , RSST
	VEMP (8h)	200 ppm	ACGIH , BC, ON
		200 ppm	262 mg/m <sup>3</sup> AB , RSST
Xylène	VECD	150 ppm	ACGIH , BC, ON
		150 ppm	651 mg/m <sup>3</sup> AB , RSST
	VEMP (8h)	100 ppm	ACGIH , BC, ON
		100 ppm	434 mg/m <sup>3</sup> AB , RSST

Éthylbenzène	VECD	125 ppm	543 mg/m <sup>3</sup>	AB , RSST
	VEMP (8h)	20 ppm		ACGIH , BC, ON
Naphtalène	VECD	100 ppm	434 mg/m <sup>3</sup>	AB , RSST
		15 ppm		BC
	VEMP (8h)	15 ppm	78 mg/m <sup>3</sup>	ON
		15 ppm	79 mg/m <sup>3</sup>	AB , ACGIH, RSST
		10 ppm		BC
		10 ppm	52 mg/m <sup>3</sup>	AB , ACGIH, ON, RSST
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.			
<b>Mesures de protection individuelle</b>				
<b>Yeux</b>	Porter des lunettes de sécurité. S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures.			
<b>Mains</b>	En cas de contact prolongé avec la peau porter des gants de néoprène ou de nitrile. Avant utilisation, l'utilisateur devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les sécher. Les gants jetables de Nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jetez-les après usage unique.			
<b>Peau</b>	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter une chemise à manches longues. Porter un tablier synthétique, au besoin, pour empêcher le contact prolongé ou répété avec la peau.			
<b>Voies respiratoires</b>	Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit bas ou fermé et pour un maximum de 10 fois la limite d'exposition, porter un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques et munies d'un filtre à particule. Utiliser un masque à poussière lors du ponçage.			
<b>Pieds</b>	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.			

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>État physique</b>	Liquide	<b>Inflammabilité</b>	Inflammable
<b>Couleur</b>	Blanc	<b>Limite d'inflammabilité</b>	6 à 36%
<b>Odeur</b>	Odeur de solvant	<b>Point d'éclair</b>	10°C (50°F) Tagliabue coupe fermée
<b>Seuil olfactif</b>	N.Dis.	<b>Température d'auto-inflammation</b>	N.Dis.
<b>pH</b>	S.O.	<b>Sensibilité aux charges électrostatiques</b>	Oui
<b>Point de fusion</b>	N.Dis.	<b>Sensibilité aux chocs et/ou à la friction</b>	N.Dis.
<b>Point de congélation</b>	N.Dis.	<b>Densité de vapeur</b>	>1 (Air = 1)
<b>Point d'ébullition</b>	63.9°C (147°F)	<b>Densité relative</b>	1.176 kg/L (Eau = 1)
<b>Solubilité</b>	Non	<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	N.Dis.
<b>Taux d'évaporation</b>	> Acétate de butyle	<b>Température de décomposition</b>	N.Dis.
<b>Tension de vapeur</b>	N.Dis.	<b>Viscosité</b>	N.Dis.

% de volatilité	62.75%	Masse moléculaire	S.O.
N.Dis.: Non disponible		S.O.: Sans Objet	N.Det.: Non déterminé
N.Ét.: Non établi			

## 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune information disponible.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles. Éviter le contact avec les substances incompatibles.
Matériaux incompatibles	Oxydants forts, bases fortes, acides minéraux, acides forts.
Produits de décomposition dangereux	En combustion : oxydes d'azote, oxydes de carbone (CO, CO2).

## 11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité	Solvant Stoddard	Ingestion >5000 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation >12 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau >3000 mg/kg	Lapin	DL50
	Dioxyde de titane	Ingestion >10000 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation >6.82 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau >10000 mg/kg	Lapin	DL50
	Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Ingestion >5000 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation >10.2 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau 3160 mg/kg	Lapin	DL50
	Talc	Ingestion >5000 mg/kg	Rat	DL50
		Peau >2000 mg/kg	Lapin	DL50
	Solvant naphta (pétrole), fraction des aromatiques lourds (C9-C16)	Ingestion 7050 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation >5.2 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau >2000 mg/kg	Rat	DL50
	1,2,4-Triméthylbenzène	Ingestion 5000 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation 18 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau >3160 mg/kg	Lapin	DL50
	Éthylène glycol	Ingestion 1550 mg/kg	Humain	
		4700 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation >0.2 mg/l/4h	Rat	CL50
	Huile de lin	Peau 10600 mg/kg	Lapin	DL50
		Ingestion >2000 mg/kg	Rat	DL50
		Peau >2000 mg/kg	Lapin	DL50
	Méthanol	Ingestion 183 mg/kg	Humain	
	5600 mg/kg	Rat	DL50	
	Inhalation 83.8 mg/l/4h	Rat	CL50	
Éthylbenzène	Peau 15800 mg/kg	Lapin	DL50	
	Ingestion 3500 mg/kg	Rat	DL50	
	Inhalation 17.3 mg/l/4h	Rat	CL50	
	Peau 15380 mg/kg	Lapin	DL50	
Naphtalène	Ingestion 490 mg/kg	Rat	DL50	
	Inhalation >1 mg/l/1h	Rat	CL50	
	Peau 1120 mg/kg	Lapin	DL50	
Xylène	Ingestion 3523 mg/kg	Rat	DL50	
	Inhalation 27.6 mg/l/4h	Rat	CL50	


<b>Voies d'exposition probables</b>	Peau, yeux, inhalation, ingestion.													
<b>Effets retardés, immédiats et chroniques</b>	<p><b>Voie oculaire</b> Peut causer une irritation des yeux.</p> <p><b>Voie cutanée</b> Peut causer une irritation de la peau. Le contact prolongé et répété peut causer un assèchement de la peau et des gerçures. Le contact sur une grande surface de la peau pendant plusieurs heures peut causer l'absorption de quantités dangereuses du produit.</p> <p><b>Voie respiratoire</b> L'inhalation excessive est nocive. Peut causer une légère irritation des voies respiratoires supérieures. Une haute concentration peut causer une dépression du système nerveux central caractérisé par des maux de tête, des étourdissements, des nausées, de la fatigue, de la somnolence, de l'inconscience. de l'asphyxie. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition. L'exposition prolongée et répétée peut causer des dommages au foie, aux reins, aux poumons et au système hématopoïétique (formation du sang).</p> <p><b>Voie orale</b> Peut causer une irritation gastro-intestinale avec nausées et vomissements. Nocif ou mortel en cas d'aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des animaux.</p> <p><b>Classification CIRC / NTP</b></p> <table border="0"> <thead> <tr> <th>Nom chimique</th> <th>CIRC</th> <th>NTP</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dioxyde de titane</td> <td>2B</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Éthylbenzène</td> <td>2B</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Naphtalène</td> <td>2B</td> <td>R</td> </tr> </tbody> </table> <p><small>CIRC : 1- Cancérogène; 2A- Probablement cancérogène; 2B- Peut-être cancérogène. NTP : K- Reconnu comme étant cancérogène; R- Raisonnablement soupçonné comme étant cancérogène.</small></p> <p><b>Cancérogénicité</b> Contient des ingrédients possiblement cancérogènes pour l'humain (Groupe 2B, CIRC). Éthylbenzène (CAS no. 100-41-4). Naphtalène (CAS no. 91-20-3). Dioxyde de titane (CAS no. 13463-67-7). Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition. Si le matériau doit être séché et poncé par l'utilisateur, le risque d'inhalation de poussières augmentera, en conjonction avec le risque de cancer.</p> <p><b>Tératogénicité</b> L'exposition excessive peut affecter le développement du fœtus chez les animaux de laboratoire. Éthylène glycol (CAS no. 107-21-1). Xylènes (CAS no. 1330-20-7). Méthanol (CAS no. 67-56-1).</p> <p><b>Mutagène</b> Ce produit n'est pas connu pour causer des effets mutagènes.</p> <p><b>Toxicité sur la reproduction</b> Ce produit n'est pas connu pour causer des effets sur la reproduction.</p> <p><b>Immunotoxicité</b> Aucune information disponible.</p>	Nom chimique	CIRC	NTP	Dioxyde de titane	2B	-	Éthylbenzène	2B	-	Naphtalène	2B	R	
Nom chimique	CIRC	NTP												
Dioxyde de titane	2B	-												
Éthylbenzène	2B	-												
Naphtalène	2B	R												
<b>Effets d'interaction</b>	Aucune information disponible pour ce produit.													
<b>Autres informations</b>	Organes cibles : le système nerveux central, les reins, le foie, les poumons. le système hématopoïétique (formation du sang). L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation du mélange a été calculée comme étant supérieure à 10 mg/L/4h, mais inférieure à 20 mg/L/4h. Cette valeur est classifiée par le SGH : Toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 4). Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 2000 mg/Kg. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012.													

## 12. Données écologiques


<b>Toxicité écologique</b>	N.Dis. CL50 N/Av.
<b>Persistance</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>Dégradabilité</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucune information disponible pour ce produit.

<b>Mobilité dans le sol</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>Autres effets nocifs</b>	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### 13. Données sur l'élimination

<b>Contenant</b> 	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Les résidus de peinture, y compris les laques, les teintures, les shellacs, les vernis, les solvants et diluants pour peintures, peuvent être retraités partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
--	---

### 14. Informations relatives au transport

<b>Numéro ONU</b>	UN 1263
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	PEINTURES
<b>Dangers environnementaux</b>	Contient un polluant marin.
<b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>	Aucune information disponible.
<b>TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)</b>	
<b>Classe(s) relative(s) au transport</b>	 Classe 3
<b>Groupe d'emballage</b>	II
<b>IMO/IMDG - Transport Maritime International</b>	
<b>Classification</b>	Réglementé UN 1263. Classe 3, GE II.
<b>IATA - Association Aérienne internationale de Transport</b>	
<b>Classification</b>	Réglementé UN 1263. Classe 3, GE II.
<p>La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.</p>	

### 15. Informations sur la réglementation

<b>Autres réglementations</b>	<p>ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Toxic Substance Control Act (TSCA) :</li> <li>Tous les ingrédients sont répertoriés dans l'inventaire TSCA.</li> <li>- EPCRA Section 313 Toxic Chemicals :</li> <li>Éthylène glycol (CAS no. 107-21-1).</li> <li>1,2,4-Triméthylbenzène (CAS no. 95-63-6).</li> <li>Méthanol (CAS no. 67-56-1).</li> <li>Xylènes (CAS no. 1330-20-7).</li> <li>Naphtalène (CAS no. 91-20-3).</li> <li>Éthylbenzène (CAS no. 100-41-4).</li> <li>- Californie Proposition 65 :</li> </ul>
-------------------------------	--



Contient un ou des ingrédients qui peuvent causer le cancer selon l'état de la Californie.  
 Éthylbenzène (CAS no. 100-41-4).  
 Naphtalène (CAS no. 91-20-3).  
 Dioxyde de titane (CAS no. 13463-67-7).  
 CANADA :  
 - Canada LIS et LES :  
 Tous les ingrédients sont répertoriés dans l'inventaire de la Liste intérieure des substances (LIS).  
 - Inventaire national des rejets de polluants du Canada (INRP) :  
 Solvant stoddard (CAS No. 8052-41-3).  
 1,2,4-Triméthylbenzène (CAS no. 95-63-6).  
 Éthylène glycol (CAS no. 107-21-1).  
 Xylènes (CAS no. 1330-20-7).  
 Méthanol (CAS no. 67-56-1).  
 Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS no. 64742-47-8).  
 Solvant naphta (pétrole), fraction des aromatiques lourds (C9-C16) (CAS no. 64742-94-5).  
 Méthanol (CAS no. 67-56-1).  
 Éthylbenzène (CAS no. 100-41-4).  
 Naphtalène (CAS no. 91-20-3).

#### SIMDUT 1988



B2 D1B D2A D2B

Classe B2 : Liquides inflammables

Classe D1B : Matières toxiques ayant des effets toxiques immédiats et graves

Classe D2A : Matières très toxiques ayant d'autres effets

Classe D2B : Matières toxiques ayant d'autres effets

#### HMIS



#### NFPA



## 16. Autres informations

<b>Date (AAAA-MM-JJ)</b>	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2014-12-16
<b>Version</b>	02
<b>Autres informations</b>	<p>DATE DE LA PREMIÈRE VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ :          2014-04-20</p> <p>CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 02 :          section 15.</p> <p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases,  <a href="http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php">http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php</a></li> <li>- NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, <a href="http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html">http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html</a></li> <li>- IPCS INCHEM, Chemical Safety Information from Intergovernmental Organizations, Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS), Copyright International Programme on Chemical Safety (IPCS), <a href="http://www.inchem.org">http://www.inchem.org</a></li> <li>- Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), <a href="http://www.reptox.csst.qc.ca">http://www.reptox.csst.qc.ca</a></li> <li>- IUCLID Chemical Dataset, European Chemical Substances Information System (ESIS), Joint Research Centre, <a href="http://esis.jrc.ec.europa.eu">http://esis.jrc.ec.europa.eu</a></li> </ul>

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists  
AIHA: American Industrial Hygiene Association  
HMIS: Hazardous Materials Identification System  
NFPA: National Fire Protection Association  
OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)  
NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health  
NTP: National Toxicology Program  
RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)  
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer  
DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé  
SGH: Système général harmonisé  
SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail  
VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)  
VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.